

Prix du Covid

# Les cliniques ont perdu 16 millions durant la première vague

**L'arrêt des traitements non urgents en mars-avril a engendré une lourde perte, dit Vaud Cliniques, qui déplore le manque d'aide de l'État.**

Marie Nicollier

Les cliniques privées collaborent en ce moment en bonne intelligence avec le Département vaudois de la santé pour maintenir le dispositif sanitaire à flot. Mais il est un différend qui oppose ces deux partenaires, différend qui ne concerne pas directement la prise en charge des patients Covid et dont l'origine remonte au mois de mars.

Le 16 mars, le Conseil fédéral interdisait les traitements et interventions médicales non urgents, et ce jusqu'au 27 avril. Intégrées dans la stratégie antipandémie du Canton, les cliniques privées étaient «réquisitionnées» le 2 avril et tenues de mettre leurs ressources à disposition, au besoin.

Les pertes engendrées par ces décisions s'élevaient à 16,5 millions, indique aujourd'hui Vaud Cliniques, l'association des cliniques privées vaudoises. «Du jamais-vu», commente-t-elle, en précisant que ce chiffre tient compte des indemnités comme les RHT.

**«Égalité de traitement»**

Elle s'étonne que le Canton n'ait débloqué aucun fonds d'indemnisation pour les pertes des cliniques liées à l'interruption des activités non urgentes entre le 16 mars et le 27 avril. «Elles ont toutes participé au dispositif de crise en mettant à



En avril, la clinique lausannoise de La Source avait créé un secteur de soins intensifs pour prendre en charge les patients Covid. OLIVER VOEGELANG - A

**«Des accords d'indemnisation ont été trouvés à Genève, à Berne et en Valais.»**

Jérôme Simon-Vermot, secrétaire général de Vaud Cliniques

disposition des lits ou du personnel, relève le secrétaire général, Jérôme Simon-Vermot. Nous estimons devoir être traités de la même manière que les autres établissements sanitaires. Des accords d'indemnisation ont été trouvés à Genève, à Berne et en Valais, notamment. Les cliniques privées demandent donc une «égalité de traitement» avec le CHUV et les hôpitaux subventionnés de la Fédéra-

tion des hôpitaux vaudois (FHV). En juin, l'État de Vaud a débloqué une enveloppe de 160 millions pour combler une partie des pertes des institutions sanitaires. «L'arrêt d'application du décret prévoit que certains acteurs non publics pourront être indemnisés, mais uniquement pour les surcoûts (ndlr: liés à la prise en charge de malades Covid) et pas le manque à gagner, déplore Jérôme Simon-Vermot. L'interruption des opérations programmées non urgentes a touché tout le monde. Pourquoi est-on exclu du soutien financier lié au manque à gagner? On peine à comprendre que le Canton entre en matière avec le CHUV et les hôpitaux de la FIV mais pas avec nous. Les cliniques privées ne coûtent pas cher à l'État quand tout va bien. Et quand il y a une crise comme celle du Covid, on a recours à nos lits.»

«Il faut rappeler, concernant le manque à gagner, que les cliniques ont pu faire appel aux RHT, contrairement aux hôpitaux publics», indique le Département vaudois de la santé.

**Jusqu'à 100% de baisse**

Vaud Cliniques rapporte une baisse de l'activité stationnaire durant cette fameuse période du 16 mars au 17 avril allant, selon les établissements, de 12% à 100%. Quant à la baisse de l'activité ambulatoire, elle oscille entre 30% et 100%. «Il y a des cliniques qui ont complètement arrêté leur activité», souligne Pierre-Frédéric Guex, président de l'association, qui se refuse à citer des noms «en raison du secret des affaires». Le personnel était là, dans des structures réquisitionnées, prêt à travailler alors que l'activité était parfois à zéro. «On peut imaginer que les établissements les

plus durement frappés sont ceux qui n'ont pas de service d'urgence.

Des cliniques sont-elles en danger? «Je sais que la situation de certains n'est pas simple», répond Pierre-Frédéric Guex. Une interpellation pendante du député PLR Stéphane Masson relaie son combat. «On ne se fait pas trop d'illusions.»

Le président de Vaud Cliniques insiste aussi «sur le côté positif des collaborations entre hôpitaux et cliniques au profit des patients, que l'on voit d'un bon œil et qui se passent très bien». Les hôpitaux ayant dû restreindre une nouvelle fois leur activité pour s'occuper des cas Covid, des cliniques leur prêtent actuellement main-forte - tout comme durant la première vague - en mettant à disposition des lits et des infrastructures, par exemple pour des interventions chirurgicales.

**En chiffres**

**12** cliniques membres de Vaud Cliniques, dont 6 peuvent accueillir un quota de patients à l'assurance de base.

**203** patients Covid pris en charge dans les cliniques entre le 16 mars et le 27 avril 2020.

**10** patients Covid admis aux soins intensifs durant cette période (sur une capacité d'accueil en soins intensifs Covid de 17 lits).

**18%** de l'ensemble des hospitalisations du canton se font en cliniques privées.

## Les Pirates se lancent à l'assaut de la Municipalité de Nyon

**Scrutin de mars**  
Pas moins de 17 candidats briguent l'un des 7 sièges de l'Exécutif. Le Parti pirate a déposé une liste forte de cinq noms.

Les Nyonnais auront le choix à l'heure de glisser une liste dans leur enveloppe de vote. Pas moins de 17 candidats briguent la Municipalité de Nyon. C'est six de plus qu'en 2016.

L'augmentation du nombre de candidats tient en particulier au Parti pirate, qui a créé la surprise lundi en déposant une liste de cinq noms (Carlos Polo, Yannick Belotti, Nils Schaefti, Stéphane et Sarah Barathieu). «Notre objectif est de nous faire connaître en offrant une autre voie au centre de l'échiquier», explique Carlos Polo. À noter que le mouvement a aussi des ambitions pour le Conseil communal, où il présente cinq candidats. «Nous sommes nouveaux et nous avons eu de la peine à recruter. Le fait d'avoir réussi à déposer une liste est déjà une victoire en soi.»

**«Notre objectif est de nous faire connaître en offrant une autre voie au centre de l'échiquier.»**

Carlos Polo, candidat à la Municipalité pour le Parti pirate

L'élection à la Municipalité n'est pas outre mesure bousculée par l'arrivée du Parti pirate. La bataille se jouera en premier lieu entre les deux listes de la plateforme de gauche et de l'entente du centre droit, chacune forte de cinq candidats. Les premiers présentent le syndic indépendant Daniel Rossellat, les socialistes Stéphanie Schmutz (sortante) et Alexandre Démétriadès, les Verts-Élise Buckle et Pierre Wahlen. Les seconds misent sur les municipaux PLR Roxane Faraut Linares et Maurice Gay, indépendant Claude Uldry et Vert'libéral Vincent Hacker, ainsi que sur le conseiller communal UDC Sacha Soldini. L'enjeu tiendra à savoir qui remportera la majorité qui était passée à droite il y a cinq ans.

**La bataille au centre**

Tout comme les Pirates, le candidat du Centre (Tefik Rashiti) et l'indépendant Raphaël Weisskopf devraient regarder de loin le duel entre les deux blocs. En 2016, ce dernier nommé avait quand même réalisé 14% au premier tour.

Pour le Conseil communal, difficile de prévoir les résultats pour les partis traditionnels et historiques; UDC, PLR, Vert'libéraux, Parti indépendant, Verts-et-Parti socialiste. La bataille pour les voix au centre de l'échiquier sera, c'est certain, épiquée avec l'arrivée du Centre et du Parti pirate. Il n'est pas acquis que ces deux formations réussissent à se faire une place entre le PLR et l'aile centriste de la gauche. En 2016, le PBD, avec une liste dépourvue de personnalités connues, avait raté largement le quorum. Il avait obtenu moins de 2% des voix alors qu'il lui en fallait 5% pour entrer dans l'assemblée communale. **R.E.**

## Aubonne et Montherod tiennent leur premier Conseil communal fusionné

**Événement**  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, Aubonne et Montherod ne forment plus qu'une seule commune. L'organe délibérant s'est réuni pour la première fois.

À coup sûr, les conseillers et municipaux se souviendront de ce premier Conseil communal fusionné. Les fortes chutes de neige ont en effet rendu périlleuse pour certains la descente de Montherod à Aubonne. Mais les Montherodis tenaient à être présents pour cette première séance après l'union officielle des deux villages du district de Morges. «On se réjouit de faire connaissance avec nos nouveaux camarades», lançait tout sourire Gérard Ferry, élu aubonnais.

Au moment de prendre place, on se rassemble selon les affinités. Les citoyens du plus petit des deux villages se retrouvent logiquement du même côté de la salle. Une salle pas beaucoup plus remplie que d'habitude (59 conseillers), un bon nombre d'absences étant à relever (30 au total). La première séance de l'histoire de la nouvelle commune peut alors débuter, dirigée par le vice-président Olivier Gétaz, en l'absence de Catherine Zweifel.

**«On a hâte de continuer et de travailler ensemble, avant de passer la main en juillet.»**

Luc-Etienne Rossier, syndic d'Aubonne

«Notre présidente a été victime d'un accident durant ses vacances à la neige, informant-til d'embellie. Elle va bien, mais doit rester dans son canapé, elle me charge de vous transmettre ses meilleurs vœux pour 2021.»

Assemblée inédite à ce moment de l'année, les Conseils retenant généralement dans le courant de février, elle est néanmoins essentielle afin de valider l'arrêté d'imposition et le budget de la commune d'Aubonne.

**Nouvelle Municipalité**

C'est du côté de l'Exécutif que le changement est le plus marquant, du moins du point de vue visuel. En effet, une belle «table» fait face à l'assemblée, distanciation sociale oblige. Ils sont désormais «sept Sages», deux municipaux de Montherod ayant rejoint l'équipe aubonnaise en place, conformément à la convention de fusion.

Ils n'auront pas trop de travail durant les deux heures de plénum. Les points à l'ordre du jour ne sont pas sujets à controverse: ni le taux d'imposition ni le budget ne provoquent de gros débats.

L'histoire retiendra que la première décision votée par le Conseil communal d'Aubonne est de type environnemental puisqu'il s'agit d'un préavis de 300'000 francs pour la réalisation de travaux pour la renaturation du ruisseau de l'Armory, propriété de la Commune.

Après la clôture de la séance, les conseillers du bourg et ceux de Montherod ont pris le temps de discuter afin de faire connaissance, regrettant «l'interdiction de trinquer». Du côté de l'Exécutif, on se montrait satisfait. «Si entre municipaux, nous avons beaucoup collaboré pour la mise en œuvre de la fusion et que, par conséquent, nous nous connaissons déjà bien, il est plaisant de voir tous les conseillers réunis», relevait Claude Ioset, ancien syndic de Montherod et désormais municipal de la nouvelle commune. Quant à Luc-Etienne Rossier, syndic, il se réjouit de la suite. «Nous avons eu deux séances de Municipalité depuis le début de l'année, on a hâte de continuer et de travailler ensemble. Avant de passer la main au mois de juillet.» **S.RE**

## Le POP ne lâche pas son bastion renanais

**Élections**  
La Fourmi rouge présente pas moins de 36 candidats au Conseil communal et trois à la Municipalité, pour un premier tour à valeur de test.

La gauche de la gauche ne se laisse pas abattre dans son bastion historique de Renens. Quelques jours après l'annonce d'une alliance rose-verte dès le premier tour, la Fourmi rouge, section renanaise du POP, présente une liste de pas moins de 36 candidats au Conseil communal et de trois candidats à la Municipalité. Comme déjà annoncé, les sortants Didier Divorine et Karine Clerc se représentent, rejoints par Carole Castillo, cheffe de groupe Fourmi rouge et vice-présidente du Conseil communal.

Pour le plénum, la formation vise haut, avec une liste de 18 hommes et 18 femmes, 36 noms au total, alors qu'elle est actuellement la troisième force politique derrière le PS et le PLR, avec 17 élus. Pour rappel, jusqu'en 2016, la formation tenait encore la syndication, entre les mains de Marianne Huguenin, et de 23 sièges au Conseil communal. En résumé, les précédentes élections ont entamé une position qu'il s'agit

maintenant de regagner, malgré la décision du PS et des Verts de ne pas faire équipe avec les populistes, en tout cas au premier tour.

**Sang neuf**

Pour affronter la campagne, la Fourmi rouge met en avant son ancrage sur le terrain, notamment dans le milieu associatif, et sa capacité à attirer du sang neuf, avec un tiers de nouveaux venus parmi les candidats au Conseil communal. Joëlle Zahnd, enseignante, fait partie du lot: «Rejoindre la Fourmi rouge m'a paru une évidence. Ses valeurs me parlent et ils sont présents à tous les échelons de la vie locale.»

Les axes du programme de la Fourmi rouge s'articulent en effet largement autour du vivre-ensemble, du renforcement des démarches participatives, y compris dans le domaine de la culture, ou encore des initiatives sociales en faveur des seniors. À côté de propositions sur le thème de la mobilité et de l'écologie, dont le 30 km/h de nuit, sur le terrain économique, la formation propose entre autres une campagne de sensibilisation des employés de l'économie domestique à leurs droits ou à la création d'un fonds pour soutenir les travailleurs qui n'ont pas accès aux droits sociaux. **C.B.A.**

